

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAC 543** Subvention (30.000 euros) et convention à l'association L'Etrange Festival (95430 Auvers-sur-Oise).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association L'Etrange Festival et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association L'Etrange Festival 5, rue Montcel 95430 Auvers-sur-Oise.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association l'Etrange Festival pour l'organisation en 2016 de la 22e édition de son festival. 20839-2016\_02439.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 30.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 65, rubrique 314, nature 6574, ligne VF02006, exercice 2016, provision pour subventions au titre du cinéma.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**